

**ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE
L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES SUR LA COOPÉRA-
TION DANS L'APPLICATION INDUSTRIELLE DE LA SCIENCE ET DE LA
TECHNOLOGIE**

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques,

DÉSIRANT développer davantage leurs relations amicales, leurs relations économiques et leur coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie,

Sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE I

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques s'engagent à encourager et à développer la coopération économique et technique dans l'application industrielle de la science et de la technologie entre les deux États, à leur avantage mutuel et sur une base de réciprocité.

ARTICLE II

Les Gouvernements contractants détermineront d'un commun accord les domaines de cette coopération qu'ils désirent promouvoir, réaliser et encourager par les moyens suivants:

- (a) échanges de visites d'experts et de techniciens, à titre de particuliers ou de membres de délégations, y compris des visites à des entreprises et institutions industrielles et de recherche et développement, ainsi qu'à des lieux où s'exercent des activités connexes, pour des études, des stages, des conférences, des consultations et des échanges de vues et de connaissances concernant les applications industrielles de la science et de la technologie;
- (b) conférences et symposiums bilatéraux sur les problèmes de l'application industrielle de la science et de la technologie, échanges de renseignements et de documentation dans ce domaine, et expositions thématiques de nouveaux genres de produits industriels;
- (c) conclusion d'accords commerciaux (portant également sur l'exploitation des brevets) entre les organismes appropriés situés dans les deux États, sur la base de l'échange direct de connaissances technologiques entre entreprises industrielles;
- (d) ententes entre des organismes et des entreprises industrielles canadiens et soviétiques compétents pour l'élaboration et la mise au point de procédés industriels et de projets technologiques, pour la mise en service d'installations industrielles et pour le développement de nouveaux genres de produits et d'outillages;
- (e) consultations conjointes et coopération touchant des problèmes précis que pose l'application industrielle de la science et de la technologie;